



récupération de la caution suite au déménagement

Par **cracratou**, le **21/08/2012** à **12:34**

Bonjour,

Je viens de déménager sur demande ma propriétaire dont la maison que j'occupais est en vente depuis mon entrée dans les lieux. La propriétaire retient sur ma caution les frais liés à la vidange de la fosse sceptique. Est-ce légal? Elle dis ne pouvoir me rembourser le solde de la caution car elle est en situation de contentieux pour ces affaires et fait valoir les deux mois légaux dont elle bénéficie pour me rendre la caution. Qu'en sera-t-il dans 2 mois? Tout le temps de la location j'ai subit les désagréments de visites incessantes liée à la situation de vente. Je suis partie sans faire d'histoire bien que la lettre RAC qu'elle m' a envoyé ne parlait absolument pas de vente de bien mais simplement de son désir de récupération de son bien dans un arrangement à l' amiable. Merci de me conseiller. Cordialement.B.Fabre